

366

E 1005 2/2

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 1924

Affaire Kubick/Bircher

Rectifié

Département militaire
Département de Justice et Police
Verbal

Le Chef du Département militaire rappelle les faits relatés dans le rapport que M. le Conseiller fédéral Häberlin a présenté à la séance du Conseil fédéral du 29 août 1924¹, au sujet de la plainte portée au Ministère public de la Confédération par le journaliste Kubick, contre le lieutenant-colonel Bircher d'Aarau.

Conformément aux conclusions de ce rapport, le Conseil fédéral avait décidé qu'il n'y avait pas lieu à engager une poursuite pénale contre Bircher, mais avait chargé le Département militaire d'ouvrir une enquête, d'entendre Bircher et éventuellement de lui adresser un avertissement.

Le Département militaire a chargé le colonel Roost, chef du service d'état-major, d'entendre le lieutenant-colonel Bircher.² Celui-ci a contesté absolument les faits mis à sa charge par Kubick. Il a nié avoir procuré des fonds à Hitler pour sa tentative de coup d'état, ainsi que d'avoir favorisé l'entreprise des *Kaiserjäger* tyroliens pour le rattachement du Tyrol à l'Allemagne. Il conteste aussi avoir reçu Hitler chez lui. Au secrétaire de celui-ci, qui s'est présenté à Aarau, il n'a été fait aucune promesse et encore moins remis des subsides. Aucune réponse n'a été donnée à une lettre.

Quatre personnes du Tyrol se sont rendues à Aarau à l'occasion du tir fédéral; elles n'appartenaient pas à l'organisation des *Kaiserjäger*. Bircher leur a déclaré qu'elles n'avaient à attendre de la Suisse aucun secours sous une forme quelconque. Il a immédiatement, antérieurement à l'accusation de Kubick, informé l'état-major de leur démarche.

D'autre part, l'accusateur Kubick, ainsi que les personnes dont il invoquait le témoignage, M. Zopfi et l'ingénieur Burkhard, ont été entendus par le colonel Kissling, secrétaire du Département militaire.³ M. Kubick n'a pas pu apporter de preuves à l'appui de ses imputations. Il a cherché des échappatoires en refusant de répondre dans une enquête administrative, en réclamant une enquête judiciaire et l'audition de MM. Oehler et Ammann.

M. Zopfi prétend n'avoir pas voulu dénoncer le lieutenant-colonel Bircher auprès de Kubick, mais seulement avoir voulu attirer son attention et susciter une réaction contre certaines tendances politiques du «Volksbund für die Unabhän-

1. Cf. n° 351.

2. Pour le rapport du Chef de l'Etat Major général, cf. Annexe 1.

3. Pour les procès-verbaux cf. E 27/4737. Pour le dossier du Ministère public, certes incomplet, cf. E 4320 (A) 1/21–22.

gigkeit der Schweiz». Il retire du reste ses affirmations en ce qui concerne le rôle qu'aurait joué Bircher dans les tentatives de Hitler et des Kaiserjäger.

Enfin l'ingénieur valaisan Burkhard conteste les affirmations de Kubick et proteste contre l'abus qui a été fait de son nom.

De l'ensemble de l'enquête, Bircher sort complètement lavé des accusations formulées contre lui. Il paraît même avoir usé d'une prudence louable en présence des sollicitations dont il a été l'objet, comme d'ailleurs beaucoup d'autres citoyens suisses.

Cependant, Bircher ne se tient pas pour satisfait du résultat négatif de l'enquête et veut maintenant confondre ses accusateurs. Il réclame leurs noms pour les poursuivre.

Comme il est de l'intérêt du pays que cette affaire ne soit point divulguée et n'ait pas d'autres suites, M. le Conseiller fédéral Scheurer désirerait que le Département de Justice et Police et le Département militaire soient autorisés à déclarer au lieutenant-colonel Bircher qu'au vu des résultats de l'enquête, le Conseil fédéral est arrivé à la conviction que M. Bircher n'a encouru aucun reproche, que les griefs formulés contre lui sont dénués de fondement et que pleine satisfaction peut lui être accordée; que d'autre part, dans l'intérêt de la paix du pays, on doit l'engager à laisser tomber l'affaire. Il sera toutefois assez difficile d'obtenir cela de lui, car on ne peut dénier à l'accusé le droit de reconnaître ses accusateurs.

M. le Conseiller fédéral Häberlin est d'accord avec les conclusions du préopinant. Toutefois, étant donné l'attitude de Kubick, attendu qu'il n'a pas rétracté ses affirmations, mais s'est plus ou moins dérobé à l'enquête en laissant entendre que ses accusations étaient véridiques et que l'autorité fédérale a voulu étouffer l'affaire, l'orateur estime qu'il y aurait lieu de signifier à Kubick qu'il doit rétracter formellement ses accusations, s'il veut être mis à l'abri de leurs conséquences.

Dans la discussion, l'amendement de M. Häberlin est combattu. Il n'est pas maintenu.

Il est *décidé*:

Les Départements militaire et de Justice et Police sont autorisés à faire au lieutenant-colonel Bircher une déclaration dans le sens indiqué par M. le Conseiller fédéral Scheurer.

ANNEXE I

*Le Chef de l'Etat-Major général de l'Armée suisse, H. Roost,
au Chef du Département militaire, K. Scheurer*

R

sans date

Im Auftrag des Herrn Chef des Eidg. Militärdepartements habe ich am 17. September Oberstlt. Bircher in Sachen Hitler und Tirol einvernommen.

Ich habe Oberstlt. Bircher mitgeteilt, dass bei der Bundesanwaltschaft Klagen eingelaufen seien, dass er

1. sich an der Vorbereitung des Hitlerputsches beteiligt und
2. mit österreichischen Kreisen, welche den Anschluss des Tirol an Deutschland durch bewaffneten Aufstand inszenieren wollen, Verbindungen unterhalten habe.

Oberstlt. Bircher machte folgende Angaben:

ad 1. Er habe Hitler *nie* gesehen und persönlich *nie* mit ihm verkehrt.

3 DÉCEMBRE 1924

981

Hitler habe ihm allerdings letztes Jahr kurz vor dem Putsch geschrieben. Da Oberstlt. Bircher zu dieser Zeit ins Ausland verreisen musste, habe er den Sekretär der Vaterländischen Vereinigung, Dr. Sonderegger, beauftragt, auf das Schreiben zu antworten. Dieser habe es vergessen und Hitler habe nicht weiter reagiert. Wenig später habe sich Hitlers Privatsekretär, Dr. Gansser, in der Schweiz aufgehalten und habe in Aarau bei Oberstlt. Bircher vorgesprochen. Er habe mit ihm eine Unterredung gehabt in Anwesenheit von Dr. Sonderegger. Da Dr. Gansser auf die beiden keinen guten Eindruck gemacht habe, hätten sie ihn sehr rasch abgefertigt.

Von Zuwendung von Geldmitteln sei keine Rede gewesen.

ad 2. Dr. Sonderegger sei im Jahr 1922 in Innsbruck gewesen und habe dort an einem Heimatwehrfest teilgenommen. Dr. Sonderegger wollte bei diesem Anlass die Organisation der Bürgerwehren studieren.

Oberstlt. Bircher sei im Jahr 1923 in Innsbruck gewesen anlässlich der Beerdigung von Dr. von Werdt, der bei ihm im Spital Aarau Assistent gewesen war. Bei diesem Anlass habe er mit verschiedenen Persönlichkeiten, darunter Dr. Steidle, Führer der Christl. Sozialen, und Major Peter, Leiter der Tiroler Heimatwehren, Bekanntschaft gemacht und mit Ihnen über Politik gesprochen.

Die gleichen Herren waren dieses Jahr am Schützenfest in Aarau und hatten bei Oberstlt. Bircher Quartier. In Anwesenheit von Oberst Schäfer von Aarau wurden bei dieser Gelegenheit ungefähr die gleichen Fragen erörtert wie voriges Jahr in Innsbruck. Über diese Unterredung hatte mir Oberstlt. Bircher schon am 12. August 1924 Mitteilung gemacht. Ich lege den Brief bei.⁴

Von einer Besprechung im Schosse des Volksbundes betr. Organisation eines bewaffneten Aufstandes im Tirol weiss Oberstlt. Bircher nichts. Er erklärt, dass er seit ca. 2 Jahren an keiner Sitzung des Volksbundes teilgenommen habe.

4. *Non reproduite, cf. E 27/4737.*